

Réglementation des chambres funéraires, chambres mortuaires et crématoriums

09/04/2000

Code général de collectivités territoriales

Partie réglementaire

Deuxième partie : La commune

Livre II : Administration et services communaux

Titre II : services communaux

Chapitre III : Cimetières et opérations funéraires

Section 2 : Opérations funéraires

Sous-section 4 : Équipements funéraires

Paragraphe 1

Chambre funéraire, chambre mortuaire et crématorium (R)

Sous-paragraphe 1 : Dispositions générales (R). ([Articles R2223-67 à R2223-73](#))

Sous-paragraphe 2 : Chambres funéraires (R). ([Articles R2223-74 à R2223-88](#))

Sous-paragraphe 3 : Chambres mortuaires (R). ([Articles R2223-89 à R2223-98](#))

Sous-paragraphe 4 : Crématoriums (R). ([Articles D2223-99 à D2223-109](#))

Paragraphe 2

Véhicules funéraires (R)

Sous-paragraphe 1 : Véhicules affectés au transport de corps avant mise en bière (R). ([Articles D2223-110 à D2223-115](#))

Sous-paragraphe 2 : Véhicules affectés au transport de corps après mise en bière (R). ([Articles D2223-116 à D2223-121](#))